



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE SEINE-ET-MARNE

COPIE
Chrono

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie
d'Ile-de-France

Melun, le 06 OCT. 2011

Unité territoriale de Seine-et-Marne

Affaire suivie par : F.TCHANAKIAN

Téléphone : 01 64 10 53 66

Mél : fiona.tchanakian@developpement-durable.gouv.fr

FTMD11132

Référence : E/11-2417

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement
TRANSALDIS à MITRY-MORY

V/Ref : Courrier du 16 mars 2011

P.J. : Arrêté ministériel du 15 avril 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux stations-service relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique 1435 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Monsieur le Directeur,

Vous sollicitez, par courrier du 16 mars 2011, le bénéfice des droits acquis pour l'exploitation de la station-service située ZI MITRY-COMPANS, rue Charles Coulomb à MITRY-MORY (77290).

Votre station-service bénéficie actuellement du récépissé de déclaration n°15613 du 27 février 2006.

Du fait de l'entrée en vigueur du décret n° 2010-367 du 13 avril 2010 modifiant la nomenclature des installations classées, votre station-service est désormais soumise à déclaration au titre de la rubrique 1435 (*Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs*).

Par la présente, et conformément aux articles L513-1 et R513-1 du Code de l'environnement, je vous accorde le bénéfice des droits acquis pour l'exploitation de votre station-service soumise à déclaration sous la rubrique 1435-3 (volume équivalent de carburant distribué en 2010 : 750 m³).

Les prescriptions applicables à cette installation sont celles de l'arrêté ministériel du 15 avril 2010 fixant les règles générales et prescriptions techniques applicables aux stations-service soumises à déclaration sous la rubrique 1435-3 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, notamment les dispositions applicables aux installations existantes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur empêché,
Le chef de l'unité territoriale
de Seine-et-Marne,

Claude POINSOT

TRANSALDIS
Rue Charles de Coulomb
Zone Industrielle MITRY-COMPANS
77290 MITRY-MORY

Tél. : 01 64 10 53 53 – fax : 01 64 41 61 99
14, rue de l'Aluminium
77547 SAVIGNY-LE-TEMPLE CEDEX